

la Revue parlementaire

fondée en 1905

Septembre 2013

RETRAITES



Un goût d'inachevé

11 €

M. SAPIN

tion publique et avoir un système de cotisation par points ». Le rapprochement des différents régimes voulu par l'UMP et le Medef n'a pas été envisagé par le Gouvernement qui craignait une levée de bouclier des syndicats.

De son côté, le Medef a dénoncé « une non-réforme dangereuse, qui fait froid dans le dos ». Pierre Gattaz a déclaré que la « retraite à 60 ans est définitivement enterrée ». « C'est une réforme dangereuse qui n'est pas acceptable pour nous. À vrai dire, c'est même une "non-réforme": aucun problème structurel n'est résolu. Le Gouvernement ne fait que taxer, taxer. » Quelques jours plus tard, **Marisol Touraine**, la ministre des Affaires sociales, a assuré qu'il n'y « [aurait] pas de compensation pour [le financement de] la pénibilité » et que les entreprises devraient bel et bien financer le « compte individuel de prévention de la pénibilité ». Le ministre de l'Économie, Pierre Moscovici, avait pourtant affirmé jeudi que « la réforme des retraites ne [pèserait] pas sur le coût du travail ». Le président du Medef, Pierre Gattaz, avait compris que les entreprises échapperaient à la facture du volet pénibilité de la réforme, qui devrait s'élever à 500 millions d'euros en 2020 et jusqu'à 2,5 milliards à horizon 2040. Suite à un entretien avec le ministre de l'Économie et celui délégué au Budget, **Bernard Cazeneuve**, le président du Medef aura au moins obtenu la possibilité de négocier. Il a été convenu que les deux parties se revoient « avant fin septembre » pour le coût du travail et « dans les deux prochains mois » pour la fiscalité. Pierre Gattaz a rappelé que l'objectif de l'organisation patronale était d'obtenir dans les cinq ans « 50 milliards d'euros de baisse du coût du travail et 50 milliards de baisse de la fiscalité sur les entreprises. »

Une compensation qui a aussitôt fait réagir la CFDT. **Laurent Berger** a exigé qu'un traitement identique soit accordé aux salariés. « Si compensation il y a pour les entreprises, alors compensation il doit y avoir aussi pour les salariés », a-t-il justifié. Si le syndicat est entendu, plus de la moitié du financement de la réforme en 2014 serait ainsi remis en cause, soit 2 milliards d'euros (1 milliard de cotisations employeur et 1 milliard de cotisations salariés) sur les 3,8 milliards prévus. À ce compte, seuls les retraités se retrouveraient à écoper d'une ardoise dès l'année prochaine, de 1,8 milliard, via la fiscalisation des 10 % de majoration de pension pour familles nombreuses et le report, du 1er avril au 1er octobre, de l'indexation des pensions. Et encore, cette proposition ne semble plus aussi solide. Marisol Touraine, la ministre des Affaires sociales, a en effet précisé dernièrement que les bénéficiaires du minimum vieillesse ne subiraient pas le report de six mois de la revalorisation annuelle de leur pension. Au passage, la CFDT réclame que cette exemption, qui concernerait 600.000 personnes, soit étendue à l'ensemble des retraités vivant sous le seuil de pauvreté, soit 1,5 million de personnes. Avec de telles réclamations, si le Gouvernement continue de compliquer l'équation, c'est bien sa réforme qui risque d'en faire les frais. ■



Entretien avec Jean-Pierre Thomas,
Auteur de la Loi Thomas sur l'épargne

“Développer

Qu'avez-vous pensé du rapport Moreau ? Ses hypothèses vous paraissent-elles crédibles ?

Le rapport Moreau n'est que le prolongement orienté du rapport du Conseil d'Orientation des Retraites de la fin de l'année 2012 qui soulignait la dérive inévitable du solde des régimes de retraite. Le rapport Moreau a validé le fait que d'ici 2020, en l'absence de réforme, le déficit pourrait atteindre une vingtaine de milliards d'euros. Néanmoins, il minore les aspects structurels des problèmes de financement des retraites. Si ce rapport, à la demande du Gouvernement, dénigrait les avantages du report de l'âge légal, il comportait néanmoins quelques pistes intéressantes qui ont été depuis oubliées comme celle de refonder le mode de calcul des pensions des fonctionnaires. En revanche, deux chapitres manquaient à ce rapport : un chapitre sur la réforme systémique avec la création sur une ou deux décennies d'un grand régime unique par points et un chapitre sur le développement de la capitalisation afin de compenser la baisse du taux de remplacement.

Au regard des sondages, les Français préfèrent cotiser plus longtemps plutôt que de voir leurs cotisations augmenter. Quelles sont les solutions à privilégier pour François Hollande ?

Le Gouvernement a fait le choix de l'ajustement à la marge pour passer le cap des années 2014-2017 ponctuées d'une série d'élections. Le Premier Ministre a donc renoncé aux pistes lancées par la Commission Moreau pour se contenter de mesures financières de petite portée. Il a ainsi décidé de relever les cotisations sociales employeurs et salariés en lieu et place de la CSG qui aurait été plus impopulaire. Au-delà des annonces sur la restauration de la compétitivité des entreprises, Jean-Marc Ayrault prend le risque d'aggraver les charges des entreprises. Le Gouvernement a opté pour l'allongement de la durée de cotisation après 2020. Or, la mesure la plus efficace aurait été d'amener l'âge de départ à la retraite à 63 ans

ancien député,
retraite

l'épargne retraite

ou 65 ans. Une grande partie de nos problèmes de financement aurait été résolue. Il faut en finir avec les rafistolages. Nul ne peut croire qu'en modifiant les réglages d'un système usé et hors d'âge, nous pourrions en assurer la pérennité.

Vous militez depuis un certain temps pour la mise en place de mécanismes de retraites par capitalisation. Cette alternative est-elle indispensable aujourd'hui ?

Encore plus qu'hier, il faudrait développer l'épargne retraite. Aujourd'hui, l'ironie de l'histoire est que les actifs français financent les pensions des retraités étrangers à travers les fonds de pension américains, anglais, néerlandais... Face à la baisse du taux de remplacement qui devrait être de 10 à 20 points d'ici 2030, il faut encourager les actifs français à réellement se constituer des compléments d'épargne retraite investis sur le secteur actions.

Comment se déclinerait le système de l'assurance-retraite en France ?

Un régime moderne de retraite s'articule autour de trois piliers, un pilier général par répartition, un pilier collectif par capitalisation et un pilier individuel par d'épargne retraite. Une telle architecture suppose la fusion des régimes de base et des régimes complémentaires en un régime unique par points. La Suède mais aussi l'Italie ont réussi à mettre en œuvre ce fameux régime unique. Elle serait à terme une source d'économies en coûts de gestion pour lesquels la France a le record au sein de l'Union européenne. Elle serait surtout un moyen d'assurer une plus grande transparence et une plus grande équité. Le pilotage de l'assurance-vieillesse en serait facilité. Au-dessus, il faudrait encourager la constitution d'un pilier par capitali-

"Il faut encourager les actifs français à réellement se constituer des compléments d'épargne retraite"

"Aujourd'hui, l'épargne retraite fournit moins de 3 % des revenus des retraités. Il faudrait atteindre 10 % à l'horizon 2030"

sation avec des incitations au profit de tous les salariés. Les entreprises devraient être amenées à cotiser au minimum 2 % dans le cadre de ses fonds. Il faudrait veiller à ce que l'allocation d'actifs soit en phase avec la nature du produit retraite. Il est aujourd'hui contreproductif tant pour l'économie que pour les souscripteurs que l'argent collecté soit affecté à 80 % dans des fonds obligataires. Un contrat retraite a une vie de plusieurs décennies. Le placement actions doit de ce fait être privilégié.

Les propositions du Medef sur ce système vous paraissent-elles pertinentes ?

Le MEDEF s'oppose à juste titre à l'augmentation des cotisations et n'a pas été malheureusement entendu. Il dénonce l'impressionnisme fiscal et social du Gouvernement qui tout à la fois augmente les prélèvements et institue des dispositifs technocratiques d'allègement des charges. Par ailleurs, le MEDEF demande fort justement le report de l'âge légal de départ à la retraite. Sur l'épargne retraite, je souhaiterais que l'organisation patronale soit plus offensive et encourage à la création d'un réel pilier collectif en lieu et place des dispositifs actuels, articles 39 et 83, Perco...

Quelle pourrait être, à terme, la part du système par capitalisation dans le revenu des retraités ?

Aujourd'hui, l'épargne retraite fournit moins de 3 % des revenus des retraités. Il faudrait atteindre 10 % à l'horizon 2030 et de porter l'encours de l'épargne retraite de 150 à 500 milliards d'euros et les cotisations de 4 à 20 milliards d'euros. Il faut savoir que la collecte brute de l'assurance-vie est en

moyenne de 10 milliards d'euros par mois. L'objectif serait de compenser environ 50 % de la baisse du taux de remplacement. Sur ce sujet, nous devons nous inspirer du plan Riester allemand.

Faut-il également aller vers un cumul d'emplois partiels des retraités, comme cela se fait dans d'autres pays ?

La réforme du cumul emploi/retraite en 2008 a permis de modifier la donne. Un nombre croissant de retraités exercent une activité professionnelle. Plus de 350 000 retraités seraient concernés. Il s'agit essentiellement de cadres et de dirigeants d'entreprises qui exercent, après la liquidation de leurs droits, des fonctions de consultants. Bien souvent, le maintien d'une activité à temps partiel est un facteur de socialisation et de bonne santé. Il est donc important de ne pas bloquer le cumul emploi / retraite et espérer son développement. Il faut au contraire favoriser ce cumul. ■

